

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **5 juillet 2021 à 19h30**, sise à la salle multifonctionnelle du Centre Communautaire, 476 2^{ième} rang, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M ^{ME}	Christine Durand-Duperré	siège 6

Absence motivée :

M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M ^{ME}	Eve Larouche, conseillère	siège 4

M.	Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier.
M ^{ME}	Sandy Boivin-Audet, secrétaire-trésorière adjointe

À 19h30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL:
 - 7^{IÈME} JOUR DE JUIN 2021;
3. APPROBATION DES COMPTES;
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS;
 - 4.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020;
5. CORRESPONDANCES;
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE;
 - 6.1 Acceptation de la demande de paiement – Facture finale – MNP Experts Comptables (facture no. 9895581);
 - 6.2 Acceptation de la demande de paiement – Facture finale – ENGLOBE CORP. – Rapport sur la vulnérabilité des eaux souterraines (facture no.00023237);
 - 6.3 Adoption du règlement no. 384.21 : ‘‘La gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget’’

~~6.4 Acceptation de la demande de paiement numéro 12 – Construction Centre Communautaire – ISOFOR INC.;~~

6.5 Acceptation du certificat pour la libération finale en date du 30 juin 2021 : Travaux de construction du Centre Communautaire;

6.6 Renouvellement de la convention pour la servitude de droit de passage – sentier du Marais Duclos : M. Bertrand Couture;

6.7 Acceptation pour dépôt de l’offre de financement du Programme d’aide financière pour les bâtiment municipaux – PRABAM;

7. VOIRIE MUNICIPAL

7.1 Adjudication du contrat pour la construction d’un bâtiment de services – secteur Marina;

8. URBANISME

8.1 Acceptation de la dérogation mineure de Mme Marie-Ève Perron et M. Simon Fortin;

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Acceptation du rapport sur la gestion de l’eau potable – Bilan 2020 de la stratégie municipale d’économie d’eau potable;

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE/CIVIL

11. INVITATIONS/DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D’ORGANISMES

11.1 Appui à la motion M-84 de la Chambre des Communes contre les crimes et incidents haineux et le projet de Loi C-313;

11.2 Demande de membership auprès du conseil régional de l’environnement et du développement durable 2021;

11.3 Demande de M. Evans Gagné – ormes (graphiose de l’orme);

12. AFFAIRES NOUVELLES

Ajout :

12.1 Demande à la MRC du Fjord du Saguenay pour la révision du montant de subvention au programme PSPS – Construction d’un bâtiment de services – secteur Marina;

12.2 Appui à la résolution de la FQM – découverte des restes de 215 enfants sur le site d’un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L’ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION N° 232.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie

APPUYÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant les points suivants :

- 12.1 Demande à la MRC du Fjord du Saguenay pour la révision du montant de subvention au programme PSPS – Construction d'un bâtiment de services – secteur Marina;
- 12.2 Appui à la résolution de la FQM – découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

En retirant le point suivant :

- 6.4 Acceptation de la demande de paiement numéro 12 – construction Centre Communautaire – ISOFOR INC.

2. LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 JUIN 2021
RÉSOLUTION N° 233.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juin 2021 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION N° 234.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de juin 2021, au montant de 65 39.68 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 17 797.09 \$ totalisant la somme de 83 106.97 \$, soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du mois de juin 2021 soient acceptés au montant de 17 959.92 \$;

QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

4.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020
RÉSOLUTION N° 235.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport du maire sur les résultats de l'exercice clos les 31 décembre 2020;

QUE les résultats financiers se résume ainsi, à savoir :

Chère citoyenne et citoyen,

Voici un résumé du rapport financier 2020 afin que vous puissiez suivre l'évolution de la santé économique de votre municipalité.

Rapport financier 2020

Revenus de fonctionnement	Charges	Affectations	Excédent de fonctionnement
1 460 152 \$	1 441 586 \$	56 710 \$	75 276 \$
Solde des surplus		Au 31 décembre 2020	
Surplus non affectés		232 764 \$	
Surplus affectés (Étude eaux usées)		2 798 \$	
Surplus affectés (Service incendie)		64 000 \$	
Fonds de roulement		14 570 \$	

Le rapport de l'auditeur

La firme d'experts comptables MNP (autrefois Deloitte S.E.N.C.R.L) a audité les états financiers de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états des résultats, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Selon le rapport de l'auditeur indépendant, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales réalisations 2020

Construction du nouveau centre communautaire – début;

Creusage des fossés dans le 4^e rang;

Achat de deux pompes surpresseurs pour améliorer la quantité d'eau distribuée;

Installation des compteurs d'eau obligatoires (complété en 2021);

Évaluation des aires de protection des puits d'eau potable;

Éclairage terrain de balle.

Recouvrement d'enrobé bitumineux – route Laberge

Et pour 2021

Construction du nouveau Centre Communautaire – finalisation : Inauguration officielle à l'automne 2021;

Travaux de rechargement et reprofilage fossé voirie sur les rangs 1, 2, 3 et route Laberge;

Ajout d'un système de filtration – eau potable;

Bâtiment de services – secteur Marina;

Investissement pour le développement durable – économie d'énergie;

Étude et confection des plans et devis pour l'assainissement des eaux usées municipales;

Acquisition d'un camion 10 roues et ses équipements pour le service de voirie;

Élection municipale le 7 novembre prochain.

Rénovation bibliothèque municipale

Bernard St-Gelais

Maire

5 Juillet 2021

5. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

- Avis public concernant la modification de la tenue des séances publiques qui se tiendront dorénavant au nouveau Centre Communautaire situé au 476, 2^{ième} rang. (Résolution 213.21);
- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pour le rappel concernant l'importance d'avoir bien en vue et facilement accessibles, des défibrillateurs cardiaques dans certains endroits et bâtiment de la organismes municipaux;
- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant une aide financière d'un montant maximale de 75 000\$ pour la réalisation rapide de travaux sur les bâtiments municipaux (programme PRABAM);
- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec décrétant un emprunt de 148 000\$ (règlement 383.21-Camion 10 roues et ses équipements), a été approuvé en date du 18 juin conformément à la Loi;
- Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec concernant l'accord des termes et conditions de l'appel d'offres pour services professionnels pour le projet d'assainissement des eaux usées – devis de Norda Stelo;
- Lettre du Ministère des Transports du Québec concernant la confirmation d'une subvention au montant de 15 000\$ - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Subvention du député de Dubuc;

- Lettre du Ministère des Transports du Québec concernant la confirmation d'une subvention au montant de 10 000\$ - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Subvention du Ministre des Transports;
- Lettre du Ministère des Transports du Québec concernant la confirmation de la subvention annuelle au montant de 156 144\$ - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);
- Lettre du Ministère de la sécurité publique concernant l'identification des installations génératrices de risques présentes sur le territoire – diffusion d'un message d'alerte à la population;
- Lettre du Ministère de la sécurité publique concernant le report du versement de la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec' – année 2021;
- Lettre de la Commission municipale du Québec concernant les audits de conformité – adoption du budget et programme triennal d'immobilisation;
- Lettre du Ministère de la Culture et des Communications concernant la Loi modifiant sur le patrimoine culturel (LPC) et d'autres dispositions législatives sanctionnée le 1^{er} avril 2021;
- Lettre de la MRC du Fjord du Saguenay sur l'activité de Promotion du Rallye découverte sur les routes du fjord;
- Lettre de la MRC du Fjord du Saguenay concernant la confirmation de la subvention au projet de Construction d'en bâtiment de services au montant de 124 400\$;
- Communiqué de Desjardins sur le montant de ristourne 2020 au montant de 319.04\$;
- Courriel du député de Dubuc, M. François Tremblay concernant le projet d'embellissement des cours d'écoles.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT – FACTURE FINALE – MNP EXPERTS COMPTABLE (FACTURE N° 9895581)

RÉSOLUTION N° 236.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
 APPUYÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n° 9895581 de MNP SENCRL srl / LLP du 901, boulevard Talbot, suite 400, Chicoutimi (Québec) G8C 1M7, tel que présenté par madame Mélanie Gobeil-Sylvain, CPA-CA, le tout en date du 15 juin 2021.

QUE la demande de paiement s'élève au montant de 4 254.08 \$, et réparti de la façon suivante, à savoir :

Montant avant taxes :	3 700,00
Taxe sur les produits et services :	185,00
Taxe de vente du Québec:	<u>369.08</u>
Montant de la présente demande :	4 254.08 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de ladite demande

**6.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT –
FACTURE FINALE - ENGLOBE CORP. RAPPORT SUR LA
VULNÉRABILITÉ DES EAUX SOUTERRAINES (facture no. 00023237)
RÉSOLUTION N° 237.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de ENGLOBE CORP. Facture no. 00023237, pour les services professionnels lors de l'étude sur la vulnérabilité des eaux souterraines.

QUE la demande de paiement de paiement s'élève au montant de 6 203.48\$ taxes incluses.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement.

**6.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 384.21 “LA GESTION
CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-
DE-BOURGET”
RÉSOLUTION N° 238.21**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement 363.19 le 1 avril 2019;

CONSIDÉRANT QUE des règles doivent également être mises en place pour la passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieurs au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel, ces règles pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées, le tout afin de modifier la limite de 50 000\$ prévue au règlement 363.19;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, l'article 124 de cette loi prévoit que pour une période de trois (3) ans, à compter du 25 juin 2021, les municipalités devront prévoir des mesures afin de favoriser les entreprises québécoises pour tout contrat qui comporte une

dépense inférieure au seuil décrété pour la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'avis de ce conseil de modifier le règlement 363.19 afin de faire droit aux volontés du gouvernement et augmenter la limite du seuil d'appel d'offres selon le règlement ministériel ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du règlement numéro 384.21 portant sur la gestion contractuelle a été donné le 7 juin 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement numéro 384.21 portant sur 'La gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget', dont copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent que dispense de lecture soit faite.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer le règlement 384.21 séance tenante.

QU' une copie du règlement soit transmis au MAMH.

6.4 ACCEPTATION DU CERTIFICAT DE LA LIBÉRATION FINALE EN DATE DU 30 JUIN 2021: TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE
RÉSOLUTION N^o 239.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le certificat d'acceptation finale des travaux de construction – Centre Communautaire, le tout selon la recommandation de M. Alexandre Simard, Architecte.

QUE le certificat d'acceptation provisoire est en date du 30 juin 2021.

QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la municipalité ledit certificat dont celle-ci a été faite le 18 mars 2021.

6.5 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION POUR LA SERVITUDE DE DROIT DE PASSAGE – SENTIER DU MARAIS DUCLOS : M. BERTRAND COUTURE
RÉSOLUTION N^o 240.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt l'avis de non-reconduction transmises par M. Bertrand Couture, propriétaire du lot 5 682 257 (lot 26), reçu au bureau de la municipalité le 28 juin 2021.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget compte tenu que la durée du protocole d'entente signé avec M. Bertrand Couture est échu depuis le 1^{er} juillet 2021, se dit prête à renégocier une nouvelle convention sur le droit de passage pour le lot 5 682 257 en temps opportun, le tout afin de permettre l'accessibilité à la population pour les prochaines années.

6.6 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX - PRABAM
RÉSOLUTION N^o 241.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt la lettre de la Ministre Andrée Laforest daté du 21 juin 2021, concernant l'admissibilité pour la municipalité d'accéder à une subvention maximale de l'ordre de 75 000\$, à titre d'investissement pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder aux informations nécessaires afin de proposer des investissements aux bâtiments municipaux pour la prochaine année budgétaire.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICES – SECTEUR MARINA;
RÉSOLUTION N^o 242.21

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a procédé à un appel d'offres sur SEAO en date du 10 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, quatre propositions de prix ont été transmises avant la clôture de la période d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de l'entreprise " Les entreprise de construction GIGARI Inc." au prix de 149 987.00\$ plus taxes est considéré conforme et recommandé par le comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré
APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'adjudication du contrat pour la construction d'un bâtiment de services sanitaires & entrepôt – secteur Marina à l'entreprise “ Les entreprise de construction GIGARI Inc. ” ayant sa place d'affaire au 766, rue Alma, Chicoutimi, G7H 4E6, le tout selon les termes et conditions de l'appel d'offres et de la soumission déposé le 5 juillet 2021.
- QUE la proposition soit au montant de 149 987.00\$, plus les taxes applicables soit acceptée et que celle-ci est conditionnelle à la modification à la hausse d'un montant de subvention en provenance du programme PSPS de la MRC du Fjord du Saguenay.
- QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le maire Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif à ladite adjudication.
- QUE la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la remise des chèques de garanties de soumissions aux entreprises non retenues.

8.0 URBANISME

8.1 ACCEPTATION DE LA DÉROGATION MINEURE DE MME MARIE-ÈVE PERRON ET M. SIMON FORTIN
RÉSOLUTION N° 243.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de dérogation mineure de Mme Marie-Ève Perron et de M. Simon Fortin pour le projet de construction située sur le chemin des Orignaux, le tout selon la recommandation du comité d'urbanisme lors de l'étude et la décision en date du 23 juin 2021.
- QUE le projet consiste à construire un bâtiment à partir d'une charpente de silo agricole neuf.
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à ladite demande.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DU RAPPORT SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE – BILAN 2020 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE
RÉSOLUTION N° 244.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport sur la gestion de l'eau potables – bilan 2020 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable, tel que présenté par M. Laval Bergeron, Responsable de l'urbanisme et des travaux publics.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à présenter ledit rapport au ministère responsable du suivi de la politique sur l'eau potable.10.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

NIL

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

11.1 APPUI À LA MOTION M-84 DE LA CHAMBRES DES COMMUNES CONTRE LES CRIMES ET INCEDENTS HAINEUX ET LE PROJET DE LOI C-313 **RÉSOLUTION N° 245.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget appui la motion d'initiative parlementaire du député Peter Julian, la motion M-84 contre les crimes et incidents haineux et son projet de loi d'initiative parlementaire Bill-C 313 : Loi interdisant les symboles de haine.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, pour et au nom de la Municipalité, à transmettre le présent appui à M. Peter Julian, Député, New Westminster-Burnaby.

11.2 DEMANDE DE MEMBERSHIP AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - 2021 **RÉSOLUTION N° 246.21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte son inscription auprès du Conseil Régional de l'Environnement et du développement Durable (CREDD) pour l'année 2021.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le coût d'adhésion au montant de 75\$ pour 2021.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de ladite contribution auprès du CREDD.

11.3 DEMANDE DE M. EVANS GAGNÉ – ORMES (GRAPHIOSE DE L'ORME)
RÉSOLUTION N° 247.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt la plainte de de M. Evans Gagné concernant la présence de la maladie de l'orme sur les arbres appartenant à la Fabrique.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à communiquer avec le propriétaire du terrain où sont situé les arbres et à collaborer à établir et faciliter les démarches auprès de Hydro-Québec.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 DEMANDE À LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POUR LA RÉVISION DU MONTANT DE LA SUBVENTION : PROGRAMME PSPS : BLOC SANITAIRE ET ENTREPÔT – SECTEUR MARINA
RÉSOLUTION N° 248.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande à la MRC-du Fjord du Saguenay au programme PSPS une modification du montant de 124 400\$ autorisé en date du 25 juin 2021 pour le projet en titre.

QUE suite à l'ouverture des soumissions en date du 5 juillet 2021, la proposition conforme au devis d'appel d'offres a été plus élevée que l'estimé budgétaire présenté lors e la demande initiale.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande que la somme admissible au programme de subvention soit modifiée afin que celle-ci se porte au montant de 152 587\$, en remplacement de celle à 124 400\$.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise et mandate le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer pour et au

nom de la municipalité tout document relatif à ladite demande.

12.2 APPUI À LA FÉDÉRATION DES MUNICIPALITÉ DU QUÉBEC (FQM) POUR SA RÉOLUTION SUR LES ÉVÈNEMENTS SURVENUS À KAMLOOPS – DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS
RÉSOLUTION N^O 249.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie
APPUYÉ PAR : M^{ME} Christine Durand-Duperré

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accuse réception de la résolution de la FQM portant le numéro CA-2021-06-03/13 concernant la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat Autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget donne son appui à ladite résolution, exprime également sa profonde tristesse pour cette découverte.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget tient à souligner sa solidarité envers les 11 nations autochtones du Québec.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à transmettre ladite résolution à la FQM.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

M. Robert Couture pose les questions suivantes :

- Avoir le tracé (GPS) du camion de déneigement lors de la tempête du mois d'avril 2019.
- Affirmation sur l'insatisfaction de M. Girard, voisin du Centre Communautaire, en relation avec le talus à proximité.
- Bris au printemps de 2021 : coin rte Laberge et 2^{ième} rang

M. Denis Blackburn

- Questionnement sur le délai du passage de la niveleuse au printemps dernier lors de la période du dégel sur le rang 1.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20h26.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Michel Perreault, CPA, CMA, certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 juin 2021.

M. Bernard St-Gelais
Maire
par

M. Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général et secrétaire-trésorier
intérim.
